

Flash collectivités 2022-03

Cayenne, le 10/02/2022

FONDS D'INTERVENTION MARITIME (FIM)

Le Ministère de la Mer inaugure en 2022 un nouvel outil pour accompagner le développement durable des activités maritimes – le Fonds d'intervention maritime (FIM) avec une enveloppe nationale de 17,5 M€.

Le FIM s'articule autour des trois priorités suivantes :

- aménagement du littoral en faveur des activités maritimes,
- développement de l'économie bleue et planification,
- formation aux métiers de la mer.

Les dossiers sont assez simples à remplir étant donné la date limite pour le dépôt du 1er APP fixée au 28 février 2022;

Nous vous invitons à déposer des dossiers existants en vue de maximiser les opportunités de financements.

<https://mer.gouv.fr/fonds-dintervention-maritime-le-premier-des-trois-appels-candidature-2022-ouvert-jusquau-28-fevrier>

Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités d'emploi du FIM.